Centre d'écologie urbaine de Montréal

Rapport
Recommandations en amont du projet transitoire

Réaménagement de la rue Jean-Brillant

Équipe de projet

Arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

Jonathan Leduc, conseiller en aménagement, Direction des travaux publics – Division des études techniques

Isabelle Gauthier, agente technique, Direction des travaux publics – Division des études techniques

Jean-François Daunais, chargé de communication – Division des communications et des relations avec les citoyens

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

Centre d'écologie urbaine de Montréal

Gabriel Larue, chargé de projet
Alexandre Drouin, chargé de projet
Isabelle Gaudette, chargée de projet
Marie-Joelle Chrétien, animatrice
Katherine Jarno, animatrice
Christopher Wise, animateur

Centre d'écologie urbaine de Montréal

Avis au lecteur

L'information contenue dans le présent document ainsi que les analyses, les conclusions et les recommandations qui y sont présentées ne lient d'aucune façon la Ville de Montréal et l'arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce. Ce document est mis à la disposition du lecteur intéressé à titre informatif seulement.

Table des matières

Mise en contexte..... 3
- Le Programme de rues piétonnes et partagées (PRPP)
- Le réaménagement de la rue Jean-Brillant
- Les activités réalisées

Processus de consultation..... 5
- Le mandat
- Rétroaction sur le processus

Besoins et attentes de la communauté..... 7
- Verdissement
- Mobilité active
- Accessibilité
- Mobilier urbain et entretien
- Participation citoyenne

Recommandations en amont 9
- Énoncé de vision
- Recommandations d'aménagement
- Recommandations à l'Arrondissement

Mise en contexte

Le Programme de rues piétonnes et partagées (PRPP)

La Ville de Montréal s'est dotée d'un programme qui soutient les arrondissements dans la mise en œuvre de projets de piétonnisation de rues dont les concepts variés révèlent la culture des différents quartiers.

Ce programme privilégie une approche de conception participative et transitoire pour favoriser l'appropriation des lieux, tester des aménagements innovants et réaliser les meilleurs projets pour les quartiers.

Pour l'édition 2020, l'arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce a été sélectionné quant à sa candidature du réaménagement de la rue Jean-Brillant.

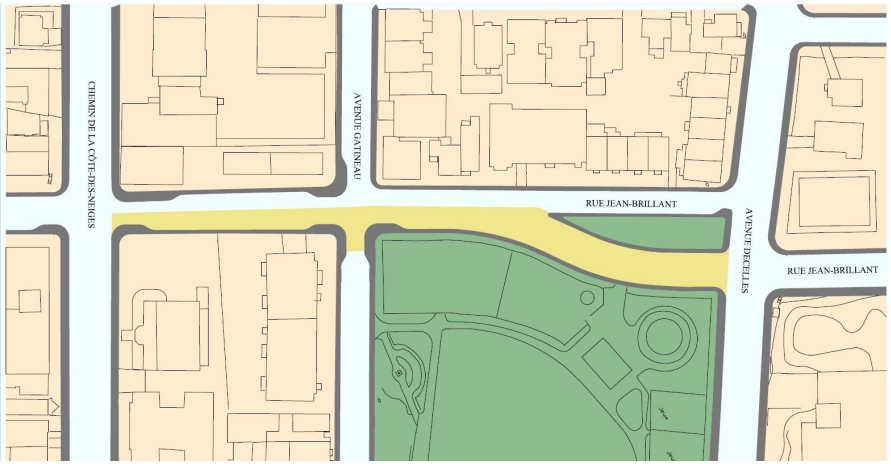

Secteur d'intervention du projet de réaménagement de la rue Jean-Brillant

Le réaménagement de la rue Jean-Brillant

Le projet de l'Arrondissement consiste en la piétonnisation partielle de la rue Jean-Brillant sur une longueur de 230 mètres entre le chemin de la Côte-des-Neiges et l'avenue Decelles. Le futur aménagement conservera une voie de circulation automobile et une voie de stationnement de 8 mètres du côté nord de la rue. La nouvelle configuration de la rue vise à bonifier l'espace alloué aux déplacements actifs devant le constat que 15 000 piétons y circulent quotidiennement comparativement à 1 500 voitures.

Grandes étapes du projet

2019 : Projet pilote de placottoirs temporaires à l'automne

2020 : Aménagement transitoire

- **Fév.** : Atelier de consultation
- **Fév.– mars** : Carte interactive (Réalisons Montréal)
- **Été** : Entretiens ciblés et rencontres avec les riverains
- **Juil.– sept.** : Consultation publique sur la plateforme Réalisons Montréal
- **Sept.** : Kiosques de consultation mobile
- **Sept.** : Marche exploratoire estivale

2021 : Aménagement transitoire bonifié

- **Déc.– janv.** : Consultation publique sur la plateforme Réalisons Montréal
- **Fév.** : Marche exploratoire hivernale
- **Mai – juin** : Consultation publique sur la plateforme Réalisons Montréal
- **Juin** : Atelier de cocréation du projet permanent
- **Juin** : Kiosques de consultation mobile

2022 : Aménagement permanent

Objectifs du projet

- Créer une connexion sécuritaire et conviviale entre les lieux de destination;
- Faciliter et prioriser les déplacements actifs;
- Aménager un espace public durable, inclusif et respectueux de l'environnement;

- Établir une relation harmonieuse entre la rue et le parc Jean-Brillant;
- Créer des aménagements adaptés aux quatre saisons.

Balises d'aménagement

- Accessibilité universelle des nouveaux aménagements;
- Diminution de l'espace réservé aux automobiles au profit des piétons;
- Maintien de la circulation sur l'avenue Gatineau;
- Maintien d'une voie de circulation sur la rue Jean-Brillant et des entrées charretières;
- Réduction de la limite permise à 20 km/h sur la voie maintenue;
- Maintien des espaces verts actuels;
- Aménagement 4 saisons.

Enjeux identifiés

- Présence des saillies comme obstacle dans l'aménagement de la rue;
- Déviation de la ligne d'autobus 119 sud;
- Circulation automobile à adapter à l'intersection de la rue Jean-Brillant et de l'avenue Decelles;
- Zone de taxi à relocaliser;
- Accès privés à maintenir (résidences et commerces);
- Maintien des débarcadères pour personne à mobilité réduite;
- Déplacement du débarcadère d'une garderie;
- Stationnement réservé aux résidents sur rue à maintenir;
- Stationnement tarifé à enlever;
- Constructions résidentielles à venir dans l'actuel stationnement de la Rôtisserie St-Hubert;
- Réfection des infrastructures du parc prévue à l'été 2021.

Les activités réalisées

Activité	Objectif	Participation
Carte interactive sur la plateforme Réalisons Montréal Consultation en ligne. **Février et mars 2020**	○ Permettre une contribution à un plus grand nombre de participants sur des thèmes abordés en atelier.	3 citoyens 29 commentaires
Atelier de consultation Présentation du programme PRPP et du potentiel de la rue Jean-Brillant aux citoyens et partenaires, ainsi que travail en sous-groupes **25 février 2020**	○ Expliquer la démarche; ○ Bonifier le portrait des enjeux, des besoins et des opportunités déjà identifiés; ○ Dégager des éléments de vision pour le projet transitoire 2020; ○ Explorer des idées concrètes pour l'aménagement transitoire du site.	25 citoyens, dont 2 représentants d'organismes

Processus de consultation

Le mandat

L'arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce fait appel au Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM) pour son expertise en urbanisme participatif et en mobilisation des parties prenantes. L'organisme est mandaté pour mettre en place un processus de consultation sur deux ans afin de favoriser l'acceptabilité sociale du projet et à terme, formuler des recommandations quant à un aménagement de l'espace public inclusif et respectueux de l'environnement. Dans le processus, le CEUM tiendra compte des préoccupations des résidents face au retrait du stationnement et aux activités se réalisant dans le parc. Dans une approche de médiation, il accompagnera les citoyens dans une recherche de solutions dans le respect des objectifs. La recherche de solutions innovantes sera explorée pour arrimer les travaux à venir à l'intersection Côte-des-Neiges avec les aménagements planifiés.

Objectifs du mandat du CEUM :

En amont du projet transitoire :

- Connaître les besoins et attentes des citoyens et acteurs;
- Proposer des lignes directrices d'aménagement pour le projet transitoire.

Pendant l'aménagement transitoire :

- Évaluer la satisfaction des citoyens et des acteurs;
- Identifier les forces et les défis de l'aménagement transitoire et en tirer des apprentissages en vue de le bonifier;
- Connaître les besoins et les attentes des citoyens, des commerçants et des acteurs locaux concernant le projet de réaménagement permanent;
- Définir des orientations d'aménagement qui serviront à l'élaboration du projet d'aménagement permanent.

Atelier de consultation citoyenne du 25 février 2020. Crédit : CEUM

Rétroaction sur le processus

Les points forts

Le réaménagement de la rue Jean-Brillant semble susciter beaucoup d'intérêt de la part des riverains. La participation à l'atelier de consultation a été satisfaisante étant donné les courts délais. Le nombre de commentaires recueillis sur la carte interactive permet de tirer des informations intéressantes.

Les défis et les limites

Toutefois, le premier rapport synthèse arrive tôt dans le processus de consultation citoyenne puisque seulement deux activités ont été réalisées. Malgré le grand nombre de commentaires, le faible nombre de participants différents sur la carte interactive pose un enjeu de représentation de l'opinion publique. Le profil des participants lors de la consultation citoyenne demeure peu diversifié (50 % des participants avaient plus de 50 ans). De plus, la distribution des invitations pour l'atelier n'a pu se faire dans les édifices multi logements du secteur d'intervention puisque les boîtes aux lettres n'étaient pas accessibles de l'extérieur. Ainsi, ni les Habitations communautaires de Côte-des-Neiges ni les logements de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) n'ont été rejoints directement. Une troisième activité a donc été prévue et organisée pour rencontrer ces résidents immédiats du projet. Toutefois, celle-ci n'a pas pu avoir lieu puisque toutes les activités de consultation citoyenne ont été interrompues durant le printemps 2020 pour des raisons de santé publique.

Les suites à donner

Les activités de consultation devront reprendre à l'été 2020. Une présence terrain devrait permettre de rejoindre un échantillon représentatif des usagers réels de l'espace. En parallèle, les outils de consultations en ligne sur Réalisons Montréal seront bonifiés et diffusés pour donner l'occasion à un plus grand nombre de citoyens de se prononcer.

« Bonne formule qui permet d'exprimer nos idées et nos commentaires sur le réaménagement de la rue »

Participant à l'atelier de consultation

« Soyez plus ouvert aux résidents de la rue Jean-Brillant avant de convoquer un atelier (parler aux résidents avant de le faire) »

Participante à l'atelier de consultation

Besoins et attentes de la communauté

Les premiers résultats proviennent de l'atelier de consultation et de la carte interactive disponible sur la plateforme Réalisons Montréal. Il est à noter que des résultats plus exhaustifs des données collectées lors de l'atelier de consultation sont disponibles dans le compte-rendu de cette activité. Voici les éléments à prendre en compte dans la conception de l'aménagement du projet.

Atelier de consultation citoyenne du 25 février 2020. Crédit : CEUM

Verdissement :

1. **Verdir l'espace pour contrer les îlots de chaleur**

Le verdissement est un élément perçu positivement par la majorité des participants. Les enjeux d'îlots de chaleur sont à considérer pour le confort des passants. De plus, le verdissement est considéré comme un élément contribuant à l'embellissement du lieu. Voici les principaux moyens suggérés pour verdir la rue :

- Arbres et arbustes fruitiers;
- Bacs à fleurs et de jardinage.

Mobilité active:

2. **Accroître le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes**

Considérant le très grand nombre de piétons circulant sur la rue Jean-Brillant, la plupart des participants s'accordent pour que les nouveaux aménagements facilitent les déplacements actifs et contribuent à la sécurité. Voici les principaux moyens identifiés par les participants:

- Espace délimité pour chaque type d'usages par du marquage au sol et du mobilier;
- Éclairage pour assurer la sécurité;
- Traverse piétonne sécurisée relativement aux virages à gauche sur l'avenue Decelles;
- Accessibilité universelle.

Accessibilité :

3. **Assurer l'accès à la rue aux résidents et aux véhicules**

Les participants ont exprimé plusieurs craintes face au projet quant aux impacts sur la fluidité de la circulation et l'accès au stationnement. Leurs principales interrogations portaient sur les points suivants :

- Libre circulation des autobus de la ligne 119;
- Disponibilité du stationnement pour les résidents et leurs visiteurs;
- Accessibilité des véhicules de livraison et des autobus.

Mobilier urbain et entretien :

4. Disposer d'un espace calme, esthétique et entretenu

Les riverains ont fait valoir leur désir de consolider les activités à l'intérieur du parc et de conserver les aménagements sur la rue pour le passage et non les rassemblements. Ils craignent le bruit généré par des attroupements. L'entretien hivernal représente également un enjeu qui les touche. Voici les idées principales proposées par les participants :

- Mobilier esthétique favorisant la tranquillité: œuvres d'art, sculptures, bancs;
- Motifs verts au sol, jeux pour enfants;
- Information sur l'animation sociale et culturelle du quartier;
- Entretien quatre saisons et propreté des aménagements.

Participation citoyenne

5. Être consulté et écouté

Une préoccupation qui semblait être très importante pour certains participants touche à l'aspect démocratique de la prise de décision. Certains citoyens craignent que toutes les décisions soient déjà prises par l'Arrondissement et que la consultation arrive trop tard dans le processus. Voici les souhaits entendus à ce propos :

- Consultation des riverains avant la prise de décisions;
- Prise en compte des besoins de tous les usagers (enfants, étudiants, travailleurs et aînés).

Atelier de consultation citoyenne du 25 février 2020. Crédit : CEUM

Recommandations en amont

Les recommandations concernent dans un premier temps l'aménagement en soi, et dans un deuxième temps, les conditions de succès du projet à mettre en place par l'Arrondissement. Ces recommandations répondent aux objectifs établis par l'Arrondissement. Les moyens proposés sont le résultat des idées émises lors des activités, analysé et bonifié par le CEUM. Ces moyens ne constituent pas des prescriptions, mais des suggestions pour illustrer les recommandations proposées.

Un énoncé de vision a été rédigé pour résumer les éléments de vision qui se sont dégagés des activités participatives.

Énoncé de vision

À l'été 2021, la rue Jean-Brillant est un corridor piéton convivial et verdi grâce aux arbres et à l'agriculture urbaine. Tout en maintenant le même niveau d'accessibilité, les aménagements et l'apaisement de la circulation augmentent la sécurité de tous aux intersections. Le site est achalandé durant le jour par les étudiants, les travailleurs, les résidents et les enfants qui peuvent profiter de bancs pour se reposer en chemin. Le soir, le site s'apaise par respect envers la quiétude des riverains. Le mobilier et la peinture au sol contribuent à l'esthétisme et à l'identité du lieu. Le concept d'aménagement prend en considération les percées visuelles pour valoriser les vues vers les icônes architecturales du quartier.

Recommandations d'aménagement

1. Bonifier la végétation pour embellir et rafraîchir l'espace public

Le verdissement et l'agriculture urbaine sont des éléments faisant consensus auprès des participants, tant lors de l'atelier que sur Réalisons Montréal. Lors de l'aménagement transitoire, en plus d'utiliser des bacs de verdissement, il serait profitable de planter davantage de végétaux là où il y a déjà du gazon. Afin de rendre l'espace quatre saisons, l'intégration d'arbres de Noël dans l'aménagement hivernal est à explorer. Différentes stratégies peuvent ici être privilégiées : collaboration avec le marchand de sapins du marché Trottier, ou encore invitation des riverains à y planter leurs sapins « désuets » au lendemain des fêtes (exemple du parc De Lorimier).

Sachant que la végétation sera peu fournie lors de la première année, réfléchir à un mobilier dont le volume et la forme permettent de se trouver parfois à l'ombre, parfois au soleil pourrait être envisagé.

Moyens proposés :

- Bacs d'agriculture urbaine;
- Types de végétaux diversifiés (végétation basse, fleurs sauvages, plantes vivaces, arbustes, arbres);
- Conifères assurant un verdissement à longueur d'année;
- Structures pour les plantes grimpantes.

2. Aménager un corridor convivial et confortable favorisant les déplacements actifs

Le trafic piéton est important dans ce secteur. Les feux de circulation génèrent des vagues de piétons qui déferlent

successivement sur la rue Jean-Brillant. L'espace réservé aux piétons doit être suffisamment large pour assurer le confort de ces derniers et permettre des déplacements fluides. Cet important flux de piétons porte à réfléchir spécifiquement la vocation de l'espace comme un axe de transit pour le transport actif. Les riverains semblent favoriser un espace de quiétude et de tranquillité. S'inscrivant dans le processus de réfection des installations du parc, il serait pertinent de consolider l'animation et les autres activités à l'intérieur du parc.

Moyens proposés :

- Large espace piéton;
- Concentration de l'animation et des activités dans le parc.

Flot piéton aux intersections (2020). Crédit : CEUM

3. Bien identifier le partage de l'espace entre les piétons, les cyclistes et les véhicules

Dans la majorité des projets d'aménagement de rues piétonnes et partagées, la négociation de l'espace entre les piétons et les cyclistes occasionne des frustrations. Par exemple, le chemin Gilford piétonnisé sur le Plateau-Mont-Royal est emprunté par plusieurs cyclistes qui confondent le marquage au sol pour un aménagement cyclable. Pour éviter une confusion sur l'usage de l'espace, il est conseillé d'étudier la possibilité d'aménager un corridor réservé aux cyclistes pour leur offrir un cheminement direct.

De plus, la limite entre les aménagements du projet transitoire et la voie de circulation toujours en place doit être clairement identifiée pour assurer la sécurité de tous. Une telle signalétique devrait être réfléchie en phase avec le développement de l'identité visuelle du sol.

Moyens proposés :

- Corridor réservé aux cyclistes bien identifié;
- Bien identifier l'espace réservé aux piétons et celui réservé aux véhicules.
- Zones clairement délimitées pour chaque mode par du marquage et du mobilier comme des bacs de plantation.

4. Offrir des installations favorisant l'usage du vélo

Le projet vise à favoriser l'ensemble des modes de transports actifs. En plus du corridor dédié aux vélos, la relocalisation à proximité de la station Bixi, présentement adjacente au stationnement de la rôtisserie St-Hubert, est à prévoir.

L'opportunité d'ajouter une nouvelle station est également à étudier. L'ajout de stationnements à vélos conventionnels serait bénéfique pour les usagers. Finalement, l'installation d'une borne de réparation de vélo munie d'une pompe et d'outils à l'est du secteur piétonnisé serait propice puisque située à la confluence de plusieurs parcours cyclistes, existants ou souhaités.

Moyens proposés :

- Nouvelle station Bixi;
- Stationnements et supports pour vélo;
- Borne de réparation pour vélo.

5. Sécuriser les intersections du site pour les piétons

La synchronisation des feux de circulation à l'intersection de l'avenue Decelles et de la rue Jean-Brillant devra prendre en considération son nouveau tracé en forme de « T ». En effet, la nouvelle configuration du croisement et le partage des rues

entre les piétons qui traversent et les voitures qui tournent peuvent poser des enjeux de sécurité.
Considérant qu'un segment de la rue Jean-Brillant sera fermé à la circulation, il faudrait envisager un aménagement signifiant clairement l'impossibilité aux automobilistes de poursuivre en ligne droite. Plus que de simples mécanismes techniques, ces dispositifs pourraient prendre la forme d'un îlot verdi permettant de diriger les piétons du sentier vers le trottoir à l'approche de l'intersection (ex. projet transitoire de la rue Roy, voir image ci-bas).
Enfin, l'aménagement de saillies temporaires aux intersections comprises dans le projet à l'aide de bacs à fleurs permettrait de donner l'espace suffisant aux piétons pour attendre aux intersections.

Moyens proposés :

- Signalisation claire;
- Îlot verdi pour diriger les piétons;
- Saillies temporaires aux intersections.

Îlot verdi et signalisation sur la rue Roy Est (2018). Crédit : Google Maps

[1] Ville de Montréal (2017) Guide d'aménagement durable des rues de Montréal. En ligne : https://bit.ly/2xYZDAm

6. Assurer la sécurité des piétons et l'esthétisme du site durant les travaux de construction sur le terrain du St-Hubert

Un important chantier de construction d'un immeuble de 6 étages est prévu dès le printemps 2020 sur le site de la rôtisserie St-Hubert à l'angle du chemin de la Côte-des-Neiges et de la rue Jean-Brillant. Les travaux qui s'échelonneront durant la phase d'aménagement transitoire vont occuper une partie de l'emprise publique. Puisque le projet de la rue Jean-Brillant vise, entre autres, à améliorer l'expérience piétonne, aucun compromis ne devra être fait sur la sécurité devant ce chantier. Deux corridors piétons sécuritaires sont à privilégier : un de chaque côté de la rue pour éviter que les piétons ne soient contraints de traverser la rue ou soient tentés de marcher à travers les véhicules. C'est ce que recommande le *Guide d'aménagement durable des rues de Montréal* : « […] il ne faut pas sous-estimer les lignes de désir, notamment lors de la planification des chantiers : en plus d'être sécuritaires, les passages de remplacement doivent être les plus courts et directs possible. »[1]. C'est également le genre d'aménagement que demande la Coalition pour l'apaisement et la réduction de la circulation dans son rapport en 2008[2]. Par exemple, l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal a adopté un règlement obligeant le titulaire d'un permis à maintenir, en tout temps, un corridor piéton dégagé, linéaire et continu minimal de 1,5 mètre, et ce, pour assurer la sécurité et la mobilité des piétons aux abords de chantiers de construction qui requièrent l'occupation du trottoir[3].
Finalement, le chantier est une opportunité de se prévaloir d'un visuel intéressant agrémentant l'esthétisme du site. Les installations du chantier devraient complémenter les aménagements transitoires en reprenant la signature visuelle ou par l'intégration de végétaux.

Moyens proposés :

[2] Coalition pour l'apaisement et la réduction de la circulation (2008). Les chantiers urbains. En ligne : https://bit.ly/39ij9Vq
[3] Le Plateau-Mont-Royal (2019) En ligne : https://bit.ly/2Udr3Lw

- Corridors piétons sécurisés;
- Arrêt d'autobus relocalisé;
- Périmètre de chantier verdi;
- Étudier la possibilité de fermer un tronçon de la rue Jean-Brillant aux véhicules pour ne conserver qu'un accès au chantier du côté Côte-des-Neiges et un large corridor piéton.

Passage piéton sécurisé pour un chantier (2020). Crédit : CEUM

7. Élargir le trottoir du côté nord à l'ouest de l'avenue Gatineau

Divers éléments incitent à concentrer les aménagements transitoires du côté nord de la rue Jean-Brillant, sur le tronçon à l'ouest de l'avenue Gatineau. D'abord, comme mentionné précédemment, un chantier de construction du côté sud de la rue au cours de l'été 2020 affectera l'expérience piétonne limitrophe. Ensuite, la majorité des piétons accède à la station de métro située du côté nord, et le marché Côte-des-Neiges, une destination attractive également localisée sur ce tronçon, poussent à se concentrer sur cette bande. Par la même occasion, l'encadrement bâti et l'animation de ce côté de la rue devraient être mis en valeur. Une telle localisation du côté nord permettrait également de libérer l'entrée de stationnement souterrain des Habitations communautaires de Côte-des-Neiges.

Afin de bonifier les perspectives visuelles de la rue, des projections sur la façade latérale quasi aveugle des Habitations communautaires de Côte-des-Neiges pourraient être une mesure temporaire intéressante pour animer le lieu.

Moyens proposés :

- Aménagement en côté nord de la rue Jean-Brillant à l'ouest de l'avenue Gatineau;
- Projections sur la façade de béton des Habitations communautaires de Côte-des-Neiges.

8. Favoriser une synergie entre le parc et la rue

Le projet de réaménagement de la rue Jean-Brillant est indissociable du parc homonyme situé directement du côté sud. À terme, le projet permettra en quelque sorte d'agrandir le parc tout en conservant des fonctions complémentaires. En effet, les fonctions d'animation et de divertissement du parc doivent être consolidées, alors que l'aménagement de la rue doit favoriser la mobilité. Pour valoriser le parc adjacent à la rue, il serait intéressant de mettre l'entrée du parc en évidence par du marquage au sol ainsi que du mobilier agencé. Par exemple, un élément visuel pourrait diriger les passants vers le parc. L'aménagement d'un seuil accueillerait les passants et soulignerait la transition entre les deux espaces.

Moyens proposés :

- Fonctions distinctes entre le parc et la rue;
- Entrée mise en valeur;
- Agencement des mobiliers du parc et de la rue.

9. Valoriser les perspectives visuelles vers les bâtiments d'intérêt du quartier

Ce secteur de l'arrondissement compte plusieurs icônes architecturales et historiques ayant un rayonnement métropolitain. L'oratoire Saint-Joseph et la tour de l'Université de Montréal sont facilement visibles à partir de la rue Jean-Brillant. À l'échelle du quartier, la station de pompier de l'avenue Gatineau est également un élément de repère et d'identité. Pour favoriser l'appréciation de ces éléments phares, il serait intéressant d'orienter les bancs dans leur direction, de jouer avec les perspectives pour des

aménagements ludiques (ex. : Photomaton) et d'installer des longues vues.

Moyens proposés :

- Bancs orientés vers les vues;
- Installation ludique profitant des perspectives;
- Longues vues.

Panorama vers l'Oratoire (2020). Crédit CEUM

10. Démontrer la pertinence du projet au moyen d'un affichage et d'un dispositif de comptage

Afin d'informer sur les activités du quartier, il pourrait être intéressant de relocaliser la colonne Morris actuellement située près de l'arrêt d'autobus sur l'avenue Decelles au cœur du projet pour augmenter sa visibilité. De plus, il serait intéressant de réfléchir à l'intégration d'informations sur l'histoire du quartier et la vie de Jean Brillant en complément avec le monument en son honneur. Finalement, puisqu'il s'agit d'un secteur fréquenté par de nombreux touristes, des indications sur les distances de marche vers les points d'intérêt principaux seraient bénéfiques. Par exemple, l'Oratoire, le Mont-Royal et l'Université pourraient être indiqués.

Un affichage physique sur le site comme des panneaux d'information est à évaluer pour expliquer et vulgariser le projet avec des dispositifs de la compagnie Eco-Compteur.

Moyens proposés :

- Panneaux d'information du projet;
- Compteur de piétons, vélos et voitures;
- Colonne Morris;
- Information historique;
- Information sur les distances de marche vers les points touristiques.

Exemple de panneau de comptage numérique (2020). Crédit CEUM

Recommandations à l'Arrondissement

Si la population aux abords de la rue Jean-Brillant a à cœur l'amélioration de son quartier, elle est également très sensible aux modifications apportées à son environnement.

Quel que soit le concept d'aménagement réalisé, nous recommandons à l'Arrondissement de mettre en place certains éléments pour assurer l'acceptabilité sociale du projet et le soutient des riverains.

11. Établir un mécanisme clair de coordination et de gestion du site

Pour clarifier les mécanismes de gestion du site et assurer une bonne collaboration entre les citoyens et l'Arrondissement, il serait important de communiquer les rôles et responsabilités de chacun des acteurs impliqués.

Moyen proposé :

- Liste des répondants à contacter selon les besoins (bruit nocturne : 911, circulation et entretien : 311, processus de consultation : CEUM, aménagement du parc : 311).

12. Bien communiquer les objectifs et les bénéfices du réaménagement

Pour assurer une cohésion au projet, il est suggéré de bien communiquer les bénéfices du réaménagement de la rue Jean-Brillant. Les enjeux actuels et à venir devraient être clarifiés pour démontrer le besoin d'intervenir. Un graphique simple pourrait être utilisé pour vulgariser la disproportion de l'espace alloué à la voiture en comparaison avec l'important volume de piétons. Notons que 1 500 véhicules et 15 000 piétons fréquentent la rue quotidiennement.

Certains citoyens reprochent à l'Arrondissement de ne pas avoir été consulté plus en amont du projet. Pour établir un dialogue constructif, l'Arrondissement doit poursuivre la consultation citoyenne, se montrer à l'écoute et ouvert quant aux préoccupations et les besoins locaux exprimés par les citoyens. Un rapport de collaboration entre les différents acteurs permettrait de trouver des points d'entente et d'imaginer des solutions d'aménagements qui s'intègrent le mieux au milieu.

En plus des autres canaux de communication, il est important d'informer les passants sur le projet pour s'assurer que tous saisissent ses intentions et orientations. Un panneau de comptage des vélos, des piétons et des véhicules permettrait de rendre visible en temps réel l'important volume de personnes se déplaçant dans cet axe.

Moyens proposés :

- Illustration graphique du rapport disproportionné entre les piétons et les véhicules.
- Panneau de comptage visible
- Processus de consultation en continu.

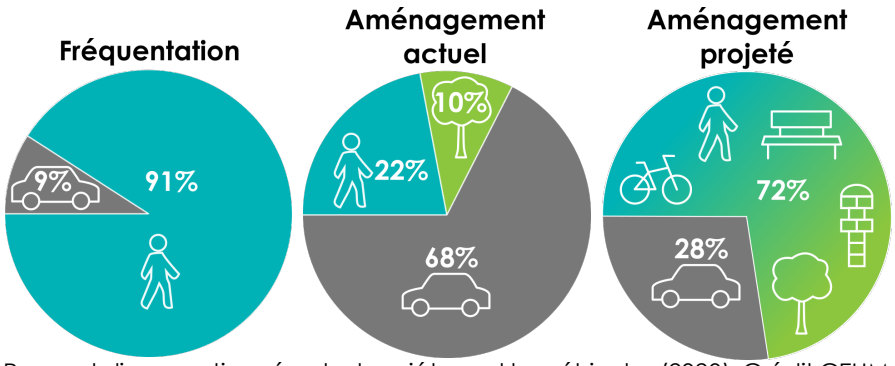

Rapport disproportionné entre les piétons et les véhicules (2020). Crédit CEUM

13. Étudier l'affluence et l'utilisation des aménagements par les usagers

Afin de bien cerner la réception et l'appréciation pour les aménagements proposés, une étude de la vie dans l'espace public serait pertinente à mener. Un tel outil permet de quantifier l'appropriation de l'espace en comptabilisant les usagers selon leur profil sociodémographique, les activités qu'ils y mènent et le mobilier qu'ils utilisent. Effectuées à différentes périodes clés et déterminées, ces études deviennent des repères privilégiés pour l'analyse de l'utilisation. Ces données récoltées puis analysées informent sur une multitude d'aspects : les moments d'achalandage au cours d'une journée, les installations qui répondent aux besoins des usagers, le sentiment de sécurité perçu par certains utilisateurs à risque (femmes, aînés), etc.

Une autre étude effectuée à pareille date l'année suivante permet ensuite d'analyser l'évolution des usages et de la fréquentation, tout comme la réception et l'adaptabilité des aménagements dans le temps.

Moyens proposés :

- Effectuer des études de la vie dans l'espace public en fonction des données recherchées à des dates spécifiques;
- Intégrer des étudiants en urbanisme pour conduire ces études.

14. Assurer un entretien optimal en hiver

Développer une approche innovante pour assurer l'entretien du site et un déneigement sensible aux réalités du site. Considérant le nombre important de piétons durant la période hivernale, le déneigement et le déglaçage sont primordiaux pour la sécurité et la fonctionnalité du site. Ne pas déneiger le trottoir, mais dégager un large corridor au milieu de la rue serait une option envisageable. Il est important de noter que la qualité du déneigement contribuera à l'adhésion du projet par ses usagers.

Moyen proposé :

- Large corridor déneigé.

15. Sensibiliser les usagers au bruit et au respect du voisinage

Le bruit a régulièrement été nommé comme un irritant pour les riverains du projet. Une sensibilisation par des panneaux d'information ou une surveillance devrait minimiser les bruits excessifs, spécialement en soirée. L'utilisation de slogans parlants et amusants pourrait inciter au respect (ex. : « La nuit, le bruit nuit », « Jean-*Brillant*, pas Jean-*Bruyant* »).

Moyens proposés :

- Brigade de surveillance;
- Panneaux de sensibilisation.

16. Intégrer dans la démarche et entretenir les liens avec les commerçants et partenaires

Les commerçants situés à proximité sont des acteurs à garder informés et à inclure dans la réflexion. Plusieurs commerçants sont susceptibles de se sentir concernés par le réaménagement d'une voie de circulation et les modifications apportées à leur quartier. Leur apport au projet ne peut être que bénéfique. Pour ce faire, il faudra les tenir étroitement informés de l'avancement du projet. Les commerçants étant situés principalement aux abords de Côte-des-Neiges, c'est la section ouest du projet qui les intéressera particulièrement. Toutefois, l'ampleur des aménagements sera limitée par le chantier cette année.

Moyen proposé :

- Informer les commerçants au moyen d'un feuillet synthèse.

17. Coordonner le projet de réaménagement de la rue Jean-Brillant avec la modernisation des installations du parc Jean-Brillant

Un autre service de l'Arrondissement entreprend également un chantier de mise aux normes des infrastructures du parc Jean-Brillant. Les différents services municipaux doivent s'assurer d'établir un dialogue transparent pour coordonner les deux projets. De plus, les communications avec les citoyens doivent être claires pour éviter la confusion entre les projets et collecter les informations pertinentes pour le projet de la rue Jean-Brillant.

Moyens proposés :

- Dialogue avec les autres services municipaux;
- Clarifier les deux projets avec la population.

18. Étudier le détournement de la ligne d'autobus 119

Le virage de l'autobus de la ligne119 est un enjeu : le retrait d'espaces de stationnement est à envisager pour dégager l'espace nécessaire. Le maintien de cases de stationnement pourrait contribuer à la cohésion au projet par les riverains. De plus, considérant que la nouvelle rue Jean-Brillant aura une vocation de rue locale, la circulation de véhicules lourds n'est pas à privilégier. Tout en considérant la desserte de la station de métro, l'autobus pourrait éviter ce tronçon de la rue Jean-Brillant.

Moyen proposé :

- Poursuivre le tracé de la ligne 119 direction sud sur le boulevard Édouard-Montpetit vers le chemin de la Côte-des-Neiges avant de reprendre la rue Jean-Brillant.

Centre d'écologie
urbaine de Montréal

www.ecologieurbaine.net